



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Beneficiaires

Question écrite n° 30251

Texte de la question

Reponse. - Les caisses d'allocations familiales peuvent accorder dans le cadre de l'action sociale en faveur des familles, des aides aux vacances. Il incombe aux caisses d'allocations familiales de fixer les conditions d'age et de revenus, requises pour l'attribution des aides ainsi que le type de vacances qui peuvent etre pris en charge. Il ressort des etudes faites par la Caisse nationale des allocations familiales aupres des caisses d'allocations familiales qu'actuellement sont prises en charge, essentiellement, les vacances collectives (colonies, vacances familiales collectives, camping) et les vacances individuelles. Les sejours de classes de neige et de classes vertes ne relevant pas de ces categories, il convient de soumettre cette proposition aux conseils d'administration des caisses concernees qui apprecieront, compte tenu des priorites qu'ils ont etablies en matiere d'action sociale, l'opportunite d'etendre l'octroi des bons vacances aux classes de neige et aux classes vertes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les caisses d'allocations familiales peuvent accorder dans le cadre de l'action sociale en faveur des familles, des aides aux vacances. Il incombe aux caisses d'allocations familiales de fixer les conditions d'age et de revenus, requises pour l'attribution des aides ainsi que le type de vacances qui peuvent etre pris en charge. Il ressort des etudes faites par la Caisse nationale des allocations familiales aupres des caisses d'allocations familiales qu'actuellement sont prises en charge, essentiellement, les vacances collectives (colonies, vacances familiales collectives, camping) et les vacances individuelles. Les sejours de classes de neige et de classes vertes ne relevant pas de ces categories, il convient de soumettre cette proposition aux conseils d'administration des caisses concernees qui apprecieront, compte tenu des priorites qu'ils ont etablies en matiere d'action sociale, l'opportunite d'etendre l'octroi des bons vacances aux classes de neige et aux classes vertes.

Données clés

Auteur : [M. Grussenmeyer François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30251

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 1987, page 5228

Réponse publiée le : 1er février 1988, page 494